Commune mixte de
Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14
CP 246 - 2854 Bassecourt
Tél. 032 427 08 00

info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-00382-S

Requérant(s)	Makfire Bekjiri, Rue du Colonel Hoffmeyer 43, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Makfire Bekjiri, Rue du Colonel Hoffmeyer 43, 2854 Bassecourt
Description de l'ouvrage	Changement d'affectation d'un magasin et ouverture d'un fast-food.
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 14
Lieu-dit, rue	Rue du Colonel Hoffmeyer 43, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	09.05.2023
Échéance de la publication	19.05.2023

Ouvrages

-

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 8 mai 2023